

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 février 2014
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX du mois de FEVRIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 février 2014.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, Mme BELLONI, MM. DROUIN (à partir du point 6.1), WATRIN, MATELIC, MULLER (à partir du point 6.2), CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON

Membre ayant donné procuration : néant

Absent excusé : MM. DROUIN (du point 1.1 au point 5.1 inclus) et MULLER (du point 1.1 au point 6.1 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FELLY et Mmes OSTER, GIRAULT et STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2014-10 - Opération Ravalement de façades - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une subvention à un particulier dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » pour un montant total de 3 660,00 €

1.2 DB 2014-11 - Programme d'intérêt général (PIG) – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une subvention à un particulier dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour un montant total de 9 405,50 €

1.3 DB 2014-12 - Campagne d'isolation thermique - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une subvention à un particulier dans le cadre de la campagne « Isolation thermique » pour un montant total de 500,00 €

1.4 DB 2014-13 - Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays Messin - Validation du programme d'actions 2014

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le programme d'actions de l'Agence Locale de l'Énergie du Pays Messin (ALEC) sur le territoire de la CCPOM pour l'année 2014.

1.5 DB 2014-14 - Réalisation d'une étude typologique sur le bâti ancien en vue d'optimiser l'opération « ravalement de façades » - Avenant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de passer un avenant à l'étude sur le bâti ancien avec le Groupement MANGIN & X AEQUO pour un montant de 3 855 € HT,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant.

1.6 DB 2014-15 - Adhésion au pôle de compétitivité HYDREOS

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au pôle de compétitivité HYDREOS avec une cotisation d'un montant de 1 200,00 € TTC par an,
- Et AUTORISE le Président à entreprendre toutes démarches en vue de cette adhésion.

2. DEVELOPPEMENT ECONIMIQUE

2.1 DB 2014-16- Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la SCI MICHAEL – Renonciation au paiement des intérêts de retard

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de renoncer au paiement des intérêts de retard prévus dans l'acte de cession passé avec la SCI « MICHAEL » dans le cadre de l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 2 729 m², situées sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Clouange pour le paiement des deuxième et troisième tiers de la somme due.

3. PETITE ENFANCE

3.1 DB 2014-17 - Construction du Centre multi-accueil dans la Vallée de l'Orne - Lot n°10 – Avenant n°2

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer l'avenant pour le lot n°10 - Sols souples- pour le marché de construction du centre multi accueil pour la petite enfance dans la Vallée de l'Orne, pour un montant en moins-value de 5 666,94 € HT, selon le détail indiqué ci-dessous :

LOT	Entreprises	Montant du marché de base HT	Montant Avenant n°1 HT	Montant Avenant n°2 HT	Montant Avenant n°3 HT	Nouvel avenant	Nouveau montant Marché HT	
1	Gros œuvre	GCFI	316 701,56	- 88 198,00			228 503,56	
2	Charpente bois	EISENBARTH	92 181,67	7 996,04			100 177,71	
3	Couverture étanchéité	SOPREMA	61 519,77	0,00	2 040,00		63 559,77	
4	Menuiserie Alu	LEFEVRE	87 151,00	5 572,00	2 256,00		94 979,00	
5	Plâtrerie	CAMUS	82 024,31	- 5 572,00	1 490,00		77 942,31	
6	Menuiserie Bois	BONECHER	34 886,90	1 119,30	12 569,85	4 657,90	51 583,95	
7	Electricité	LONGUEVILLE	36 027,00	2 882,00	410,00		39 319,00	
8	Chauffage/San/VMC	CHAUFFEO+	107 999,76	0,00	4 231,50	1 638,00	113 869,26	
9	Chapes carrelage	LESSERTEUR	34 852,30	0,00			34 852,30	
10	Sols souples	QUALISOL	21 909,99	1 800,00		-5 666,94	18 043,05	
11	Peintures	DEBRA	20 732,20	4 000,00	5 582,50	850,00	31 164,70	
12	VRD	MULLER TP	140 229,75	80 243,70	4 990,00		225 463,45	
13	Cuisine	TECNAL	10 380,00	0,00			10 380,00	
TOTAL			1 046 596,21	9 843,04	33 569,85	7 145,90	- 5 666,94	1 091 488,06

- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

3.2 DB 2014-18 - Construction du Centre multi-accueil à Marange-Silvange - Lot n°5 – Avenant n°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer l'avenant pour le lot n°05 - Electricité- avec l'entreprise EGIB _ 11 rue des Landes _ 57100 THIONVILLE, pour le marché de construction du centre multi accueil pour la petite enfance à Marange-Silvange, pour un montant de 2 707,80 € HT, selon le détail indiqué ci-dessous :

LOT N°	Description	Montant du marché de base	Montant Avenant n°1	Montant Avenant N°2	Montant Avenant N°3	Montant nouvel avenant	Nouveau montant
1	Terrassements VRD	107 530,89 €	7 595,10 €	12 139,55 €			127 265,54 €
2	Gros œuvre	191 825,50 €	- 25 289,30 €	- 6 700,80 €			159 835,40 €
3	Charpente Bardage bois	270 042,73 €	429,18 €				270 471,91 €
4	Couverture Bardage métal	237 160,06 €	-284,68 €				236 875,38 €
5	Electricité	113 275,00 €				2 707,80 €	115 982,80 €
6	Chauffage ventilation	158 679,30 €					158 679,30 €
7	Plomberie	38 883,70 €	490,00 €	600,00 €	3 684,70 €		43 658,40 €
8	Menuiseries extérieures	57 220,79 €	- 944,70 €	714,50 €			56 990,59 €
9	Menuiseries intérieures	94 629,39 €	3 293,40 €	3 265,01 €			101 187,80 €
10	Plâtrerie	63 153,70 €	7 789,80 €				70 943,50 €
11	Revêtements de sol	54 264,21 €	15 750,00 €				70 014,21 €
12	Peinture	17 002,80 €	- 1 099,50 €				15 903,30 €
13	Aménagements extérieurs	19 969,70 €					19 969,70 €
14	Cuisine	23 238,00 €	256,49 €				23 494,49 €
	TOTAL HT	1 446 875,77 €	7 985,79 €	10 018,26 €	3 684,70 €	2 707,80 €	1 471 272,32 €

- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 DB 2014-19 - Création d'un emploi de rédacteur territorial n°2

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de compléter le tableau des emplois comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative				
Rédacteur territorial	B	1	-	
Total		1		

- et FIXE le régime indemnitaire appliqué à cet emploi à savoir :
 - o l'indemnité d'exercice des missions des Préfecture 'IEMP),
 - o l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
 - o l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (IFTS).

5. POINT AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

5.1 DB 2014-20 - Z.A.C. Champelle – Acquisition de terrains appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la passation d'un avenant n°2 à la convention en date du 15 octobre 2008 passée avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) dans le cadre de l'acquisition pour le compte de la CCPOM de terrains situés sur le périmètre de la ZAC « Champelle », en vue de modifier l'échéancier de paiement du prix de vente,
- AUTORISE l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine des terrains situés sur le territoire de la Commune de Sainte-Marie aux Chênes cadastrés comme suit :

- Section 34 n° 98 pour 02 ca
- Section 34 n° 99 pour 57 a 80 ca
- Section 34 n° 100 pour 22 a 07 ca
- Section 34 n° 102 pour 46 a 22 ca
- Section 34 n° 103 pour 42 a 42 ca
- Section 34 n° 104 pour 88 a 69 ca
- Section 34 n° 105 pour 01 ha 70 a 68 ca
- Section 34 n° 107 pour 18 a 14 ca
- Section 34 n° 108 pour 02 ha 51 a 20 ca
- Section 34 n° 109 pour 16 a 40 ca
- Section 34 n° 113 pour 07 a 08 ca
- Section 34 n° 114 pour 07 a 81 ca
- Section 34 n° 115 pour 26 a 56 ca
- Section 34 n° 116 pour 18 a 33 ca
- Section 34 n° 117 pour 47 a 16 ca
- Section 34 n° 118 pour 14 a 40 ca
- Section 34 n° 119 pour 19 a 50 ca
- Section 34 n° 120 pour 11 a 44 ca
- Section 34 n° 121 pour 54 a 38 ca
- Section 34 n° 123 pour 19 a 17 ca
- Section 34 n° 124 pour 43 a 65 ca
- Section 34 n° 125 pour 07 a 94 ca
- Section 34 n° 126 pour 05 a 05 ca
- Section 34 n° 127 pour 03 a 71 ca
- Section 34 n° 128 pour 02 a 49 ca
- Section 34 n° 129 pour 26 a 68 ca
- Section 34 n° 314 pour 26 a 75 ca
- Section 34 n° 315 pour 26 a 74 ca

- ACCEPTE que cette acquisition se fasse moyennant le prix total de 403 283,63 € TTC se décomposant comme suit :

- Prix HT : 400 217,45 €,
- TVA sur marge : 3 066,18 €.

conformément aux termes de la convention en date du 15 octobre 2008, susvisée.

- PREND ACTE de l'échéancier de paiement suivant :

DATE	CAPITAL	INTERETS SUR ANNUITES	ANNUITE
A la signature de l'acte	136 472,01 €		136 472,01 €
30/06/2015	133 405,80 €	1334,06 €	134 739,86 €
30/06/2016	133 405,82 €	2 608,12 €	136 073,94 €
TOTAL	403 283,63 €	3 942,18 €	407 285,81 €

6. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

6.1 **Octroi de la garantie d'emprunt par la Communauté de Communes pour la construction de logements sociaux**

6.2 **Dispositif de réduction d'impôt pour investissement locatif (dispositif dit « Duflot ») – Demande de dérogation pour certaines communes situées en zone B2**

- Tableau de bord d'activités au 31/01/2014
 - Tableau de bord financier au 31/01/2014
 - Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/12/2013
 - Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/01/2014
 - Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/01/2014
 - Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/01/2014
 - Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/01/2014
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h20.

Rombas, le 11 février 2014
Le Président



[Signature]
Lionel FOURNIER

Affiché le 12/02/2014